

BOURSE AUX JOUETS

Vêtements enfants

Puériculture

DIMANCHE 19 novembre 2017 – 13h à 17h

Salle Kergroas - LANNILIS

Petite restauration sur place

Organisation : Familles Rurales

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par :

✓ Désire réservermètre (s) linéaire (s) au prix de 2 € le m.

✓ Déclare :

Ne pas être commerçant,

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L 310-2 du Code de Commerce)

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R 321-9 du Code pénal)

✓ Je joins un chèque de € à l'ordre de Familles Rurales

✓ Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la foire ci-joint.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Bulletin à retourner, accompagné du règlement
avant le **18 Novembre 2017** à :

FAMILLES RURALES - BAJ
Saint Sébastien – 29870 Lannilis

Renseignements au 06.32.61.70.93.

REGLEMENT DE LA FOIRE

- L'accueil des exposants aura lieu de 12h à 12h45. Passé cette heure, le Comité Organisateur se réserve le droit de ré-attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement.

- L'ouverture de la foire au public se fera à partir de 13h et se terminera à 17h.

- Cette manifestation s'adresse uniquement aux particuliers.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

- Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement sont parvenus avant la date limite d'inscription, ou le jour même si il reste des emplacements libres.

- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur.

- Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 13h et à ne pas remballer avant 17h.

- Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

- La salle accueillant du public est un espace non fumeur.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, si le nombre d'exposants est insuffisant, jusqu'à 5 jours avant la date de la manifestation